

Notre vidéo met en évidence les dangers de la Route de Berne. Des mesures s'imposent.

Depuis l'ouverture du pont de Poya et la création de 34 places de stationnement au Stadtberg, la route de Berne représente un danger permanent. L'association Vivre au Schoenberg avait déjà attiré l'attention des services compétents du canton et de la ville sur ce problème il y a dix ans. Depuis, la situation s'est aggravée en raison de l'augmentation du trafic poids lourds. Vivre au Schoenberg a à nouveau demandé au canton et à la ville de réexaminer la situation. Parallèlement, l'association a tourné une courte vidéo qui met en évidence les dangers.

Dans la partie haute de la route de Berne, entre le pont de la Poya et les ronds-points de St-Barthélemy, les cyclistes sont exposés à de grands dangers. Les bandes cyclables ne sont pas continues. Les automobilistes sortent souvent trop vite du pont de la Poya pour s'engager sur la Route de Berne et ne respectent pas la limitation de vitesse à 50 km/h. Aux abords du giratoire St-Barthélemy, il arrive parfois que la voie soit coupée aux cyclistes lorsqu'ils s'engagent dans le rond-point.

Dans la partie inférieure de la route de Berne, entre le pont de Zaehringen et le Stadtberg, la situation est extrêmement dangereuse depuis que la ville a mis en place 34 places de stationnement «provisoires» afin de désengorger le quartier du Bourg. Depuis lors, la chaussée est trop étroite. Les bus urbains et les camions qui se croisent sont contraints d'occuper toute la largeur de la chaussée, voire une partie de la piste cyclable. Dans les descentes, les cyclistes doivent craindre qu'une portière de voiture garée ne s'ouvre à l'improviste. Dans les montées, ils sont bousculés sur la piste cyclable par des automobilistes impatients.

Pour les piétons, la situation autour des ronds-points de St-Barthelemy est difficile. Le passage souterrain existant ne convient qu'aux jeunes. Pour les personnes à mobilité réduite et les familles avec des poussettes, les escaliers raides constituent un obstacle. Il est nécessaire d'aménager des passages piétons à des emplacements appropriés.

Il faut espérer que les autorités agissent désormais de manière cohérente et prennent des mesures. La suppression des places de stationnement et la mise en place de pistes cyclables bien délimitées sont notamment indispensables, voire, le cas échéant, la limitation de la vitesse à 30 km/h.